



# Chantecler

## Petite surface A4 en libre-service et libre opinion

(par l'ancien rédacteur du " Courrier de l'Arsenal ")

" Je pense à la lumière et non pas à la gloire.  
Chanter c'est ma façon de me battre et de croire ;  
Et si de tous les chants mon chant est le plus fier  
C'est que je chante clair afin qu'il fasse clair ! "

Edmond Rostand

*Je dédie cette petite feuille à toutes les personnes qui par leur présence ou leur travail donnent vie au centre d'Auxonne, visages sympathiques croisés chaque jour ; à tout ce petit monde irremplaçable et familier de ma ville natale, dont je partage les joies et les inquiétudes. C.S.*

### Motivations de l'auteur

Le joli mois de mai nous a donné, en prime aux vraies fleurs, une autre floraison moins parfumée de tracts, blogs et autres slogans : " Aux urnes citoyens ", " Le 27 juin votez oui ", " Nous sommes favorables... ", " Consomm-acteurs (*sic*) venez voter le 27 juin 2010 ", etc..., etc ....

Le 27 juin notre Maire consultera officiellement ses administrés : OUI ou NON. Ne nous privons donc pas de répondre. Mais pas plus que décider oui ou non à pile-ou-face, je n'aime emboîter le pas de **meneurs anonymes qui viennent coller à la sauvette et à la sauvage des affiches OUI fluo non revendiquées et non identifiées imprimées à LURE<sup>1</sup>**.

Autant comprendre par soi-même, mais c'est difficile car il faut lire pour cela beaucoup de feuilles indigestes. J'ai consacré quelques journées à le faire. Et j'ai beaucoup appris.

Une étude attentive du marché ambiant de la réflexion m'a révélé une offre locale assez pauvre, et une concurrence peu active, peu créative, et surtout peu productrice de nouveautés en la matière.

Partant de ce constat navrant, je me suis senti autorisé à diffuser un article de synthèse innovant à prix discount. Innovant, et surtout exempt des slogans fluos ou attrape-gogos qui tiennent les têtes de gondoles tous ces temps. Que les vrais tenants des initiatives en matière de concurrence ne m'en veuillent pas !

### Prologue : une nouvelle féodalité

Dans " Le Point ", magazine peu soupçonnable d'idéologie gauchiste, à la date du 18 mars dernier, et sous le titre " La face cachée des grandes surfaces ", on peut lire en page 83 : " **Voraces**. Elles manipulent le consommateur et tyrannisent les PME. Après avoir défiguré les banlieues, les grandes enseignes reviennent dans les centres-villes. Enquête sur le famélique jackpot de la grande distribution ". En marge de la même page, un graphique montre que l'enseigne Leclerc détenait en 2009 la plus grosse part de ce gâteau, soit 16,9%.

Une revue de presse exhaustive sur ce thème nécessiterait des tonnes de papier, option incompatible avec la tendance " Grenelle ". Elle ne trouve évidemment pas sa place dans ma " petite surface ". Je

n'ai en rayon qu'une simple image du livre d'histoire de notre temps, et je vous la propose.

Voyez : Vers le milieu de l'autre siècle, au cœur des " Trente glorieuses ", une armée de samourais, de chevaliers et autres mousquetaires se lève, elle plante ses bannières arrogantes aux portes de nos villes et ses forteresses mangent le paysage. Ses clercs prêchent la croisade contre la vie chère, ses hérauts claironnent les slogans attrape-tout de sa publicité. Elle protège ceux qui lui font allégeance, leur laissant les miettes des dîmes qu'elle prélève. Des autres, elle fait tout simplement des outlaws économiques.

Voilà la nouvelle féodalité épicière devant laquelle aujourd'hui chacun s'incline. Revendiquons au moins la dignité de ne pas le faire de bonne grâce !

### Naissance d'un projet

Le consommateur (*homo oeconomicus*), c'est comme le pétrole, on le prospecte et on l'exploite, à cette différence près que l'étude de marché tient lieu de prospection, et le centre commercial sous enseigne, de site d'exploitation. A partir de là, capter la clientèle, éviter la fuite, l' " évasion ", tels seront les soucis permanents des exploitants. Ici, pas de risque de marée noire, tout au plus celui de la multiplication des journées blanches pour le petit commerce local.

Dans le réseau que, pour le plus grand bonheur des consommateurs, le groupe E.Leclerc étend sur le territoire national, un gisement situé entre Serre et Saône était longtemps resté à l'écart. Il importait de remédier à cet état d'abandon. Dans ce but, des études furent conduites entre 2005 à 2008 par le Groupe E.Leclerc en liaison avec l'ancienne municipalité. C'est ainsi que lors de sa prise de fonctions, fin mars 2008, Raoul Langlois découvrit " un dossier très complet, très avancé d'une grande surface concernant l'enseigne Leclerc ". (Inf' Auxonne N°25 de mai 2009).

Se gardant bien de jeter le bébé avec l'eau du bain, il résolut de reprendre à son compte cette affaire, convaincu — je le pense sincèrement — des bienfaits que notre commune pouvait en retirer. L'année 2008 fut calme comme une incubation, en effet, une étude détaillée de la presse locale, ne révèle aucune occurrence sur le sujet. A partir de la réunion du Conseil municipal du 17 décembre 2008, les choses vont pourtant se compliquer.

<sup>1</sup> Concept Impression [Imprim'vert] 70200 LURE

**CHRONOLOGIE DES FAITS RELATIFS AU PROJET “ LECLERC ” DEPUIS LE 17/12/08**

DATE	NATURE	CONTENU (ou titre entre guillemets)	OBSERVATIONS
17/12/08	Réunion du Conseil municipal	Débat sur les implantations d'enseignes, suivi d'un vote sur la question : “ Etes vous favorable à l'implantation d'une grande surface supérieure à 1000 m2 à dominante alimentaire sur la zone du Charmoy ? ”. Réponse <b>négative</b> de la majorité, <b>seule votante</b> .	Présence de commerçants. Ambiance houleuse
26/03/09	Article Le Bien Public (BP)	“ Leclerc arrive avec 250 emplois d'ici 24 mois ”	
26/03/09	Manifestation lors d'un Conseil municipal	<b>Après l'annonce de l'implantation d'un Leclerc, les commerçants se réunissent sur la place d'Armes et prennent inopinément la parole au Conseil municipal</b>	Relaté dans BP du 28/03/09
28/03/09	Article Le Bien Public (BP)	“ Les commerçants en colère investissent le Conseil municipal ”.	voir ci-dessus
30/03/09	Article BP	“ Le projet de nouveau supermarché suscite le débat ” “ Les commerçants face au projet ”	Présentation du projet et interviews
08/04/09	Article BP	“ La communauté de communes se sent trahie ” “ La position de Raoul Langlois ”	
14/04/09	Lettre du Groupe E. Leclerc au Maire	<b>Remerciements au Maire pour sa collaboration et sa discrétion et bilan des perspectives ouvertes par le projet.</b>	Publiée in-extenso dans Inf'Auxonne N° 25
21/04/09	Article BP	L'Union commerciale contre l'implantation de Leclerc : “ Le combat ne fait que commencer ”	
21/04/09	Article BP	“ A propos du projet Leclerc à Auxonne On ne voit pas ce qui pourrait l'empêcher de s'installer ”	Publication d'extraits de la lettre E. Leclerc du 14/04/09
23/04/09	Article BP	“ La polémique s'intensifie autour de Leclerc ”. Les rapports difficiles entre Raoul Langlois, Maire d'Auxonne et Jean-Paul Vadot, Président de la Communauté de Communes sont évoqués.	Panorama des projets Leclerc dans la région.
23/04/09	Réunion	<b>Assisté d'un représentant du Groupe Leclerc, le Maire présente aux élus le projet.</b>	<b>Réunion non publique</b>
07/05/09	Article BP	Le projet analysé par une partie de l'opposition. Projet Leclerc : “ Où est le débat ? ”	
Mai 2009	Inf'Auxonne 25	<b>3 pleines pages y sont consacrées à la description du projet Leclerc et aux arguments développés en sa faveur</b>	<b>Tribune libre de l'opposition</b>
27/09/09	Manifestation	<b>L'Union commerciale auxonnaise et le collectif jurassien “ Le clairobscur ” manifestent à Auxonne sur la Place d'Armes.</b>	
30/09/09	Article BP	“ Projet leclerc : la CDAC se prononcera le 7 octobre ”	
07/10/09	CDAC-DIJON	<b>La Commission Départementale d'Aménagement Commercial refuse le Projet Leclerc.</b>	<b>Leclerc décide d'aller au National</b>
Octobre 2009	Pétition	Une pétition déposée par des partisans du projet est déposée en Mairie couverte déjà de 1252 signatures (référence Le Bien Public)	
08/10/09	Article BP	“ Projet Leclerc refusé par la CDAC ”	voir ci-dessus
12/10/09	Articles BP	“ Leclerc en échec ” “ Leclerc : le dossier sera porté plus haut ”	
Jan 2010	Inf'Auxonne 27	Une nouvelle association est née : A.A.C., Auxonne Avenir Consommateurs	Déclarée le 18/01/10
20/01/10	CNAC	<b>La Commission Nationale d'Aménagement Commercial refuse le Projet Leclerc attendu que : “Ce projet ne manquera pas de nuire à l'animation urbaine de l'agglomération d'Auxonne ”.</b>	
27/02/10	Article BP	“ Le projet “ Leclerc ” refusé ” “ Le projet Leclerc rejeté ” (région) “ La société redéposera un nouveau projet en fonction des remarques ” Raoul Langlois	
15/04/10	Réunion du Conseil municipal	<b>Le Conseil décide de consulter les électeurs : “ Etes-vous favorable OUI ou NON au projet d'implantation d'une zone commerciale sur le site du Charmoy ? ”.</b>	<b>Décision votée à l'unanimité. Scrutin fixé au 27/06/10</b>
Mai 2010	Inf'Auxonne 28	<b>Annnonce de la consultation du 27/06/09</b>	Tribune libre opposition
29/05/10	Article BP	“ Consultation des électeurs le 27 juin ”	

## Résumé des faits à la lumière du tableau

C'est donc du 17 décembre 2008 que nous daterons, un peu arbitrairement, le début de l'histoire publique et ouverte du projet. Ceux qui n'étaient pas présents au Conseil ce soir-là auraient bien du mal à démêler l'écheveau des 6 pages du paragraphe 25 du procès-verbal, relatant le débat et le vote. Je parierais même que l'on pourrait mettre au défi plus d'un assistant à cette soirée de le faire.

Rien moins que clair, en effet, que ce **lancement d'un projet qu'inaugure un vote négatif**. Mais le Monde n'est-il pas sorti lui-même d'un chaos originel ?

Il apparaît que, par la suite, les choses se sont

arrangées et mises en ordre très vite et qu'un projet bien ficelé est arrivé avec le printemps 2009. La "réactivité" du Groupe Leclerc et le zèle conjugué de ses collaborateurs avaient fait merveille.

Comme on pouvait s'y attendre, une période de turbulences a suivi, close à l'entrée de l'automne par le refus de la CDAC, refus confirmé au début de cette année 2010 par celui de la CNAC.

Si le dernier printemps fut celui de la "discretion" nécessaire (voir lettre E. Leclerc du 14/04/09), l'actuel a commencé sous le signe de l'appel au peuple, "réactivité" oblige ! *Vox populi* sera sans doute le tube de l'été qui vient !

## Autorité publique et entreprise privée

Dans une société démocratique moderne, où l'homme ne peut être, du moins ouvertement, un loup pour l'homme, il appartient à l'autorité publique de réguler et d'arbitrer les initiatives de l'entreprise privée.

Le rôle des Commissions d'Aménagement Commercial s'inscrit dans cette démarche. Certes, aucun garde-fou n'est parfait, mais ces gardes-fous sont un mal nécessaire pour la préservation de l'intérêt général et du bien commun, dont les lobbies et les groupes de pression font parfois bon marché, mus qu'ils sont par leurs intérêts étroits ou immédiats.

Mieux vaut sans doute se référer aux attendus argumentés d'une commission d'arbitrage, quitte à les contester, que de prêter trop facilement l'oreille aux slogans simplificateurs. Dans notre cas d'école, les commissions ont fait barrage et les slogans, déjà, font irruption.

Tout comme il appartient à l'autorité publique de réguler les initiatives de l'entreprise privée, il lui incombe aussi de les encourager. C'est le rôle d'un Maire, rôle difficile, reconnaissons-le.

A l'impossible, cependant, nul n'est tenu et, surtout, il ne me semble pas opportun, dans un pays en paix, d'envisager la question en termes d'opération militaire.

Il semble pourtant que ce soit le style adopté par le Groupe E. Leclerc qui, par la voix de Rodolphe Quinonero son Directeur de l'expansion, déclarait au Maire d'Auxonne : "Faire un hypermarché sur sa commune, c'est partir au feu" (Le Bien Public du 12/10/09). De grâce, halte au feu !

Une boutade lancée verbalement est encore permise, mais la lecture de ce passage d'une lettre au Maire nous laisse plus perplexe : "A ce jour la maîtrise foncière de la zone est concrétisée grâce à votre discretion. Nous sommes conscients des difficultés que vous rencontrez, mais l'enjeu est de taille. La divulgation aurait fait échouer (*sic*) le projet"

(Lettre du Groupe E. Leclerc du 14/04/09 adressée au Maire d'Auxonne sous la signature de son Président de l'Expansion F. TRITANT et publiée *in-extenso* dans Inf'Auxonne N° 25 de Mai 2009 p. 4)

Enlevons le mot "foncière" et nous pourrions insérer ce passage de façon assez crédible dans le récit de la conquête d'une tête de pont par un commando de parachutistes. "Partir au feu", oui, c'est cela, Mon Général Quinonero, le nouveau Clausewitz au crayon sur l'oreille, qui planifiez en secret — qui sait ? — la "montée aux extrêmes" !

Par bonheur, RAS, aucun blessé n'est encore à déplorer dans la zone du Charmoy

## Démocratie représentative et démocratie participative

La démocratie représentative délègue le pouvoir aux élus, la démocratie directe donne, sur tout, la parole à chacun, mais l'agora des Grecs où l'assemblée de tous les citoyens délibérait n'est plus qu'un souvenir.

La démocratie participative c'est donc une petite dose d'agora et une grosse dose de pouvoir des élus. Ce cocktail nouveau est apparu dans nos sociétés où le concept d'autorité est de plus en plus discuté. Pour avoir fait des concessions, la classe politique traditionnelle n'en a pas pour autant abdiqué son pouvoir.

Il se pourrait même que l'agora soit devenue la roue de secours possible, bienvenue des élus en panne. Je n'invente rien. Ainsi, dans le *Courrier des maires* de février 2009, on peut lire :

"Ces techniques de démocratie "participative" [le référendum décisionnel ou la consultation] apparaissent aujourd'hui moins comme une menace contre les pouvoirs des élus locaux, notamment dans les dossiers qui les opposent à l'Etat, que comme un **moyen tactique leur permettant de voir la population confirmer la légitimité de leur propres prises de position**"

On peut donc douter qu'un élu local, en butte au refus de la CNAC sur un projet qu'il défend, propose une consultation en pure forme. **Bouder le vote du 27 juin au motif qu'il n'a qu'une valeur consultative serait donc une erreur de la part des personnes se félicitant du refus de la CNAC du 20/01/10 (Cf tableau)**. Pour les autres aussi d'ailleurs, mais on leur a déjà bien seriné (en jaune fluo !)

## Echos des rues et des champs

### Emergence de la Vox populi

Il faut attendre un article du Bien public du 08/04/09 pour trouver la première référence explicite à la “ population ” : “ **Raoul Langlois [...] affirme avoir du soutien parmi la population et les commerçants** ”

Après le rejet du projet par la CDAC du 07/10/09, la “ population ” revient sur la scène : “ **La population a largement pris parti**. Une centaine de manifestants contre, dimanche 27 septembre — à l’appel de l’UCIA auxonnaise et de Clairobscur, association doloise — ; 1252 consommateurs pour, pétition “ spontanée ” déposée mardi soir en mairie et qui court toujours ” (BP du 12/10/09).

Après le refus de la CNAC du 20/01/10, le site officiel Ville-Auxonne, fait à nouveau mention de réactions diverses dans la population : “ Suite aux décisions défavorables rendues par la Commission d’aménagement commercial rejetant le projet d’implantation d’un centre commercial Leclerc, **de nombreuses réactions ont été constatées telles que satisfaction pour les uns, indignation, incompréhension, inquiétude ou encore soutien pour les autres** ” (texte repris par le BP du 29/05/10). Du 24/04/10, date de l’annonce de la consultation, au 12/06/10, seuls 7 avis ont été donnés sur le blog Ville-Auxonne, l’un d’eux ne concerne pas le projet, des 6 autres, 5 sont sous pseudo. Un seul auteur se nomme, c’est le Président d’Auxonne Avenir Consommateurs (AAC). Au fait, vous le connaissez ?

### *Sourire en promo !*



Ici Londres : “ Le clerc imprime à **Lure** sans *imprimatur* ”

Rédaction : Claude SPERANZA, Auxonnais, 4 rue Carnot 21130 AUXONNE.

Reproduit par BETHI-21130

Produit d’origine garanti sans OGM, de conception locale, et non imprimé à LURE

### Tracts et affiches entrent dans la danse (le point au 13/06/10)

Dans ma boîte à lettres, j’ai compté trois papiers : un vert, un rose (n’y voir aucune adéquation politique des couleurs !) et un blanc.

Le rose émanant de l’Association des habitants et riverains des hameaux et lotissements d’Auxonne. se déclare FAVORABLE au projet, conformément à ses statuts, “ pour le bien-être de ses habitants ”. C’est clair, cette association défend son pré carré. Elle a su montrer son efficacité à propos d’un projet d’aire des gens du voyage. Aujourd’hui, elle nous fait savoir sa position sur le projet “ Leclerc ”. Je crois qu’il n’y a rien à dire de plus.

“ Aux urnes citoyens !!! ” Ainsi commence de façon plus martiale l’organe des Compagnons du Val de Saône, un P’tit Auxonnais tout vert. Ce détournement de notre hymne national est abusif et un peu facile. Quant à faire, le chant fameux de la 2<sup>ème</sup> DB, “ les gars de Leclerc ”, aurait été mieux adapté à la circonstance.

Entre cet appel aux urnes, en tête, et le “ votez oui ” final, on amalgame beaucoup (trop !) de choses. On n’oublie surtout pas, sur le mode des louanges au “ Petit Père des Peuples ”, de “ **saluer l’heureuse initiative démocratique de la commune** ”. Je parierais bien, que plus d’un “ citoyen ”, effaré, aura interrompu sa lecture, laissant échapper ce commentaire, légitime bien qu’un peu spontané et viscéral : “ Arrête ton char...Leclerc ! ”.

Passons au tract blanc d’AAC, la nouvelle nébuleuse apparue dans le ciel auxonnais avec l’année 2010. Ne connaissant pas les instigateurs de ce mouvement, à la différence des précédents, je ne m’autoriserai pas de jugement hâtif à leur égard. “ Ils se regroupent pour défendre eux-mêmes leurs propres intérêts ”. A en croire la presse et la toile, leurs adeptes seraient légions. Ils ont d’ailleurs pour mot d’ordre “ répondre en MASSE ” et “ se mobiliser ”.

Le P’tit Auxonnais appelait “ Aux urnes citoyens !!! ”. Les adeptes de AAC pourraient bien, en écho à cet appel aux urnes, et fort opportunément, “ former les bataillons ” de la levée en masse.

Je rêve, ou c’est du Clausewitz cousu main ?

### En conclusion

Rantanplan-tureLURE, le OUI bat le rappel. Avant la reprise d’une offensive en panne, il faut en effet s’assurer une population favorable fût-ce en l’amenant à l’être. Tout bon petit soldat connaît cela. “ Aller au feu ” d’accord, mais pas au casse-pipe !

*Ne pas jeter sur la voie publique*

# Les grandes batailles (Suppl. encart à Chantecler n°1)

## Eclats du champ de bataille : florilège de citations

“ L’implantation d’un hypermarché, ça ressemble à s’y méprendre à de grandes manœuvres militaires stratégiques ” Franck Bassoleil, *Le Bien Public* du 23 avril 2009

“ Faire un hypermarché sur sa commune, c’est partir au feu ” Rodolphe Quinonero, Directeur de l’expansion du Groupe Leclerc à propos de Raoul Langlois, Maire d’Auxonne, *Le Bien Public* du 12 octobre 2009

“ Tenir la supériorité numérique pour la seule loi valable, et faire tenir tout le secret de l’art militaire dans la formule : amener en un temps donné une supériorité numérique sur tels points donnés, c’est restreindre de façon insoutenable la puissance de la vie réelle ” Carl Von Clausewitz, *De la Guerre*.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CARTE

**Sources** : Documentation ouverte, renseignement humain.

Le QG des opérations est à COLMAR.

Un Etat-major tactique est implanté à LURE.

Il a joué un rôle majeur :

- ALPHA dans la phase initiale de début 2009 visant à la “maîtrise foncière de la zone [du CHARMOY]”, obtenue par les soins de Maître H..., notaire à LURE, appuyé par des collaborateurs locaux

- BRAVO dans l’appui logistique à l’opération commando d’affichage (une soixantaine d’affiches fluo imprimées à LURE) réalisée autour du 12 juin et visiblement exécutée par des locaux, compte tenu de la connaissance du terrain qu’elle démontre. Une banderole fluorescente installée dans la Grand’rue a la même provenance.

Les dates d’arrêt de la progression de l’offensive sont figurées de façon symbolique sur le terrain par des coups d’arrêt. On les considèrera comme des combats fictifs dans l’espace, mais non dans le temps.

